



**F.F.T.T. L.L.T.T.**  
**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE MEURTHE ET MOSELLE**

*Commission  
Sportive*

## **Compte-rendu de la réunion conjointe des commissions sportive et arbitrage 17 décembre 2010**

Présents : F. LAPICQUE, P CLEMENT, C. BERNARDIN, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, S. LICHON, M.DEMARET.

Excusé : R. JAY

### **A) *Retour sur les épreuves départementales* :**

- Critérium fédéral : taux de participation plus faible que l'an passé d'environ 50 personnes ; déroulement sans problème des deux premiers tours.
- Championnat vétérans départemental : taux de participation nettement meilleur que l'an passé. Jean-Marie Depardieu fait part de ses réflexions pour l'évolution de la compétition.
- Coupes Jeunes et Ados : calendrier mis en place par Stéphane Lichon ; très bon déroulement des premiers tours à la fois dans le Nord et dans le Sud

B) **Conventions** : Les organisations fonctionnent bien, faire parvenir et insister auprès du juge-arbitre et du délégué du CD de remplir leur rapport respectif, 1 seul rapport de JA reçu à ce jour.

C) **Prochaines organisations** : Michel Demaret est chargé de contacter certains clubs pour les compétitions à venir pour lesquelles il manque un organisateur : 4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral zone sud et titres individuels senior.

D) **Amendes** : après discussion, il est arrêté de proposer une modification des amendes pour forfait : elles seront de 16 € pour un forfait prévenu en championnat par équipes (8 € pour les coupes) et de 32 € minimum pour forfait non prévenu.

E) **Montées et descentes** : sur proposition de Frédéric Giardi, validées sous réserve des descentes des niveaux supérieurs.

F) **Litiges** : Décision et validation des litiges de la 1<sup>ère</sup> phase du championnat par équipes et des coupes selon la liste ci-dessous (pour les journées 2 à 5 du championnat par équipe, confirmation des discussions préalables par mail) :

## **1- Championnat par Equipes**

### **1.1- Phase 1 - Journée 2**

- ✚ D3-Poule C: non transmission du résultat par HEILLECOURT  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D4- Poule B: feuille de rencontre transmise en retard par CROISMARE  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille  
D2- Poule A: SAINT-NICOLAS de PORT - BAINVILLE AUX MIROIRS  
D2- Poule D: TIERCELET - HERSERANGE  
D3- Poule A: FRAIMBOIS - CROISMARE  
DOMBASLE - BLAINVILLE DAMELEVIERES  
D3- Poule B: DOMBASLE – AZERAILLES  
**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

### **1.2- Phase 1 - Journée 3**

- ✚ D1- Poule B:  
JARNY : absence de Juge-Arbitre dans le club (Le joueur CHARLIER Jean-François n'a pas le Grade de JA1)  
**Décision : amende retirée suite au succès du Grade de JA1 du joueur CHARLIER**

TIERCELET : absence de Juge-Arbitre dans le club (Le joueur PATERLINI Bruno n'a pas le Grade de JA1)

**Décision : application d'une amende de 8€, amende retirée si le joueur passe et obtient le Grade de JA1. En attente**

✚ D2- Poule C: MONTAUVILLE équipe incomplète (équipe 3 incomplète avec 4 équipes engagées)

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D3- Poule D: NANCY SLUC feuille de rencontre mal remplie (absence des numéros et intitulés des clubs, de la date et l'heure de la rencontre)

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D4- Poule G Groupe A (Poule G SPID) :

Rencontre AUDUN le ROMAN - LONGUYON : suite au refus du juge arbitre de laisser jouer 3 joueurs de Longuyon ne pouvant présenter leur certificat médical, l'équipe de Longuyon a quitté la salle

**Décision : Etant donné le rapport du JA et la réponse non convaincante de Longuyon suivie de son silence après plusieurs relances, il est décidé du forfait de Longuyon, 18-0, 0 point et une amende de 16 €**

✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille

D3- Poule A: FRAIMBOIS - SAINT-NICOLAS de PORT

D3- Poule B: DOMBASLE - CROISMARE

D4- Poule A: FRAIMBOIS - LUNEVILLE

D4- Poule E Groupe A (Poule E SPID) : DOMBASLE - VELAINES en HAYE

**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

### 1.3- Phase 1 - Journée 4

✚ D2- Poule C: MONTAUVILLE : équipe incomplète (équipe 3 incomplète avec 4 équipes engagées)

**Décision : application d'une amende de 8€**

MONTAUVILLE - NANCY ASEG: Mauvaise composition d'équipe de NANCY ASEG

**Décision : Défaite par pénalité contre NANCY ASEG sans incidence financière**

✚ D2- Poule D: AFFLEVILLE - HERSERANGE: Mauvaise composition d'équipe de HERSERANGE

**Décision : Défaite par pénalité contre HERSERANGE sans incidence financière**

✚ D3- Poule B: AZERAILLES : non transmission du résultat

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D4- Poule G Groupe B (Poule H SPID): Le club d'AFFLEVILLE exempt n'a pas transmis de feuille de rencontre

**Décision : relance par mail. Si pas de retour sous 5 jours, saisie de la composition de la journée 3 (avec les conséquences qui en découleront) et application d'une amende 8€.**

✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille

D2- Poule A: SAINT-NICOLAS de PORT – BERTRICHAMPS

D4- Poule C Groupe B (Poule D SPID) : BLENOD - PONT à MOUSSON

D4- Poule E Groupe A (Poule E SPID): DOMBASLE - VILLERS les NANCY

**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

### 1.4- Phase 1 - Journée 5

✚ D1- Poule A: LAY SAINT-CHRISTOPHE - VANDOEUVRE MGEN: Juge-Arbitre noté sur la feuille ne pouvait pas être présent dans la salle puisqu'il évoluait en Régionale 4 à BLAINVILLE DAMELEVIÈRES

**Décision : Courriers de demande de précisions au JA, aux 2 capitaines et au Président de LAY St CHRISTOPHE**

✚ D1- Poule B: TIERCELET absence de Juge-Arbitre (Pas de nom noté sur la feuille)

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D2- Poule B:

SEICHAMPS - LAY SAINT-CHRISTOPHE: Joueur brûlé évoluant dans le groupe B

**Décision : annulation des résultats du joueur avec modification du score SEICHAMPS - LAY SAINT-CHRISTOPHE: 19-01 (au lieu de 18-02)**

VANDOEUVRE MJC : équipe incomplète (équipe 2 incomplète avec 4 équipes engagées)

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D3- Poule A: SAINT-NICOLAS de PORT : non transmission du résultat

**Décision : application d'une amende de 8€**

✚ D3- Poule B: Le club de CROISMARE EXEMPT n'a pas transmis de feuille de rencontre

**Décision : relance par mail. Si pas de retour sous 5 jours, saisie de la composition de la journée 3 (avec les conséquences qui en découleront) et application d'une amende 8€.**

✚ D3- Poule E: PONT à MOUSSON : équipe incomplète (équipe 2 incomplète avec 4 équipes engagées)

**Décision : application d'une amende de 8€**

- ✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille
- D3- Poule A: SAINT-NICOLAS de PORT - CROISMARE
- D3- Poule A: DOMBASLE - BADONVILLER
- D4- Poule A: FRAIMBOIS - DOMBASLE
- D4- Poule E Groupe A (Poule E SPID): VILLERS les NANCY - VELAINÉ en HAYE  
**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

### 1.5- **Phase 1 - Journée 6**

- ✚ D1- Poule B: TIERCELET : absence de Juge-Arbitre (Pas de nom noté sur la feuille)  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D2- Poule B: LAY SAINT-CHRISTOPHE - SAINT-MAX: Joueur brulé évoluant dans le groupe B  
**Décision : annulation des résultats du joueur avec modification du score LAY SAINT-CHRISTOPHE - SAINT-MAX: 08-11 (au lieu de 10-10)**
- ✚ D3- Poule B: CROISMARE : équipe incomplète (équipe 3 incomplète avec 4 équipes engagées)  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D4- Play-Off Poule E (Poule E Groupe A et B: 3ème et 4ème):  
 DOMBASLE : non transmission du résultat  
**Décision : application d'une amende de 8€**  
 CHAMPIGNEULLES : feuille de rencontre mal remplie (absence des numéros et intitulés des clubs, de la date et l'heure de la rencontre)  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D4- Play-Off Poule H (Poule G Groupe A et B: 3ème et 4ème): LONGUYON : équipe incomplète (équipe 6 incomplète avec 7 équipes engagées)  
**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**
- ✚ D4- Play-Off Poule I (Poule G Groupe A et B: 5ème et 6ème): LONGLAVILLE : Forfait prévenu  
**Décision : application d'une amende de 16€**
- ✚ JARNISY EXEMPT n'a pas transmis de feuille de rencontre  
**Décision : relance par mail. Si pas de retour sous 5 jours, saisie de la composition de la journée 3 (avec les conséquences qui en découleront) et application d'une amende 8€.**
- ✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille
- D2- Poule B: SEICHAMPS - VILLERS les NANCY
- D3- Poule A: SAINT-NICOLAS de PORT - DOMBASLE
- D3- Poule A: FRAIMBOIS - BADONVILLER
- D3- Poule F: JARNY - HERSERANGE
- D4- Poule A: DOMBASLE - ESSEY les NANCY
- D4- Play-Off Poule D (Poule E Groupe A et B: 1er et 2ème): VILLERS les NANCY 10 - VILLERS 11
- D4- Play-Off Poule E (Poule E Groupe A et B: 3ème et 4ème): DOMBASLE - LAXOU
- D4- Play-Off Poule G (Poule G Groupe A et B: 1er et 2ème): JARNY - AFFLEVILLE
- D4- Play-Off Poule G (Poule G Groupe A et B: 1er et 2ème): BRIEY - LONGUYON
- D4- Play-Off Poule H (Poule G Groupe A et B: 3ème et 4ème): TIERCELET – CUTRY  
**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

### 1.6- **Phase 1 - Journée 7**

- ✚ D1- Poule B: MALLELOY absence de Juge-Arbitre (Le joueur BENEDIC Mickaël n'a pas le Grade de JA1)  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D3- Poule A: BADONVILLER pour non transmission du résultat  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D3- Poule C: VANDOEUVRE MJC pour Forfait  
**Décision : application d'une amende de 16€**
- ✚ D3- Poule D: NANCY SLUC contre VANDOEUVRE MJC : 2 joueurs présents pour le SLUC  
**Décision : défaite par pénalité du SLUC**
- ✚ D4- Poule A: Le club de FRAIMBOIS EXEMPT n'a pas transmis de feuille de rencontre  
**Décision : relance par mail. Si pas de retour sous 5 jours, saisie de la composition de la journée 6 (avec les conséquences qui en découleront) et application d'une amende 8€.**
- ✚ D4- Play-Off Poule B (Poule C Groupe A et B: 3ème et 4ème): PONT à MOUSSON pour non transmission du résultat  
**Décision : application d'une amende de 8€**
- ✚ D4- Play-Off Poule D (Poule E Groupe A et B: 1er et 2ème): DOMBASLE pour équipe incomplète (équipe 5 incomplète avec 7 équipes engagées)  
**Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral**

- ✚ D4- Play-Off Poule G (Poule G Groupe A et B: 1er et 2ème): LONGUYON pour non transmission du résultat  
Décision : application d'une amende de 8€
- ✚ D4-Play-Off Poule H (Poule G Groupe A et B: 3ème et 4ème): LONGUYON pour non transmission du résultat  
Décision : application d'une amende de 8€

## **2- COUPE de Meurthe & Moselle**

### **2.1- Tour 1**

#### **Coupe Promotion**

- ✚ ASPTT JARVILLE C1 contre NEUVES-MAISONS C1 : Feuille de rencontre transmise en retard  
Décision : amende de 8 €
- ✚ CHANTEHEUX C1 contre CROISMARE C1 : feuille mal renseignée (Pas de noms d'équipes et pas de numéros d'équipes)  
Décision : amende de 8€ pour feuille de rencontre mal remplie.
- ✚ Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille  
US JARNY C2 contre VANDOEUVRE MGEN C1  
CROISMARE C2 contre VANDOEUVRE MJC C1.  
US JARNY C1 contre VELAINE en HAYE C1  
Décision : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral

### **2.2- Tour 2**

#### **Coupe Jean MELINE**

- ✚ HEILLECOURT A1 contre NEUVES-MAISONS A2 : Pas de numéro de licence du JA  
Décision : faire un courrier au club de Heillecourt.
- ✚ SEICHAMPS A2 contre NANCY ASEG A2 : Pas de signatures au dos de la feuille  
Décision : faire un courrier au club de Seichamps
- ✚ VILLERS LES NANCY A2 contre NANCY ASEG A1 : Pas de n° de licence du JA, pas de date et pas d'heure de rencontre  
Décision : faire un courrier au club de Villers

#### **Coupe Jean-Luc LEMINEUR**

- ✚ PONT A MOUSSON B1 contre AUDUN LES ROMAN B1 : Utilisation d'une feuille de match 6 joueurs  
Décision : faire un courrier au club de Pont à Mousson pour utilisation de feuille de match non appropriée.

#### **Coupe Promotion**

- ✚ VANDOEUVRE MGEN C1 contre SEICHAMPS C1 : Pas de Juge-arbitre sur la feuille de match  
Décision : faire un courrier au club de Vandoeuvre.
- ✚ VELAINE EN HAYE C1 contre SEICHAMPS C2 : Forfait de l'équipe de Seichamps, prévenu  
Décision : amende de 8 €

Hubert FOISSEY  
Secrétaire de séance